



Stein Monast S.E.N.C.R.L. **AVOCATS**

Édifice Stein Monast
70, rue Dalhousie
Bureau 300
Québec (Québec) G1K 4B2
CANADA

Téléphone : 418.529.6531
Télécopieur : 418.523.5391

www.steinmonast.ca

Québec, le 30 octobre 2009

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: Demande relative à l'approbation annuelle du budget 2010-2011 des programmes et des interventions de l'Agence de l'efficacité énergétique
Votre référence : R-3709-2009
Notre référence : 1040695

Chère Consoeur,

Nous vous transmettons en huit exemplaires la demande d'intervention de l'AQICIE, du CIFQ et de l'ACIG ainsi que leur budget.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, nos cordiales salutations.

STEIN MONAST S.E.N.C.R.L.

PIERRE PELLETIER

PP/lm
c.c. l'Agence de l'efficacité énergétique
Me Michèle Durocher

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-3709-2009

**DEMANDE RELATIVE À L'APPROBATION
ANNUELLE DU BUDGET 2010-2011 DES
PROGRAMMES ET DES INTERVENTIONS DE
L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

**AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE,
(ci-après l' «AGENCE»)**

Demanderesse

et

**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ
(ci-après « AQCIE »)**

et

**LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC
(ci-après « CIFQ »)**

et

**L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS
INDUSTRIELS DE GAZ
(ci-après (« ACIG »)**

(ci-après « les Intervenants »)

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE, DU CIFQ ET DE L'ACIG

LES INTERVENANTS SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS :

A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE :

1. L'AQCIE , fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts de trente-trois (33) importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui, collectivement,

consomment environ **36 TWh** d'énergie électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars**.

2. La consommation des membres de l'AQCIE, qui oeuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de **25%** de la consommation totale d'électricité facturée au Québec et plus de **60%** de la consommation de la grande industrie.
3. L'électricité et les autres formes d'énergie représentent une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influencent leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents ailleurs au Canada ou aux Etats-Unis.

B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ :

4. Le CIFQ est un regroupement d'industries œuvrant dans le secteur des produits forestiers.
5. Le CIFQ regroupe notamment une quinzaine d'entreprises manufacturières assurant plus de 95% de la production de pâtes et papiers au Québec.
6. L'industrie forestière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.
7. Présente dans toutes les régions, l'industrie forestière assure plus de 33 000 emplois en usine de première transformation et plus de 15 000 emplois en forêt. De plus, environ 80 000 emplois en usines de deuxième et troisième transformations ainsi que près de 60 000 emplois induits sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, l'industrie forestière génère des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.
8. Les papetières québécoises consomment annuellement près de 20 TWh d'électricité. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux Etats-Unis.
9. Les producteurs de pâtes et papiers sont également d'importants consommateurs d'énergie thermique provenant principalement de la biomasse forestière, du gaz naturel et du mazout. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

C. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ACIG :

10. L'ACIG créée en 1973, a pour mandat de représenter les intérêts d'importants consommateurs de gaz naturel établis au Québec, en Ontario et au Manitoba;
11. L'ACIG compte présentement environ cinquante (50) membres, dont près d'une trentaine (30) sont situés au Québec;

12. Dans l'ensemble, les membres du Québec consomment un peu plus de 60 Bcf de gaz naturel par année, soit environ 50% de la consommation industrielle et près de 30% de la consommation totale de gaz naturel au Québec;
13. L'ACIG a pour objectifs principaux de représenter les intérêts de la grande industrie consommatrice de gaz auprès de tous les paliers gouvernementaux et des organismes de réglementation en matière de transport et de distribution du gaz naturel au Canada;
14. Depuis plusieurs années, l'ACIG a été une intervenante régulière auprès de la Régie de l'énergie (autrefois Régie du gaz naturel), de l'Office national de l'énergie et de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour toutes les matières affectant directement ou indirectement les tarifs ou autres conditions de fourniture, de transport ou de distribution du gaz naturel.

D. INTÉRÊT DES INTERVENANTS ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION :

15. L'un des rôles importants de l'AQCIE, du CIFQ et de l'ACIG est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité. Le CIFQ représente également ses membres relativement à toutes autres questions reliées au domaine de l'énergie.
16. Les Intervenants ont un intérêt évident à intervenir en la présente instance en ce que le budget proposé est susceptible d'affecter les intérêts de leurs membres.
17. Les Intervenants entendent donc participer à toutes les étapes du dossier, incluant les audiences à être fixées par la Régie.
18. L'intervention des Intervenants aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice et d'assister la Régie dans la considération de la demande de l'Agence.

II. CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE LA PREUVE DES INTERVENANTS :

19. Les intervenants entendent produire des analyses portant sur divers aspects de la demande de l'Agence, notamment les suivants :
 - Revenu requis 2010-2011 de l'Agence;
 - Programmes et interventions retenus en 2010-2011 et modifications apportées;
 - Répartition des revenus requis;
 - Indicateurs de performance.

Les intervenants appuieront, de manière générale, les deux propositions spécifiques de l'Agence quant à la répartition du revenu requis.

Ils demanderont aussi une accélération du développement d'un programme de financement des projets en efficacité énergétique.

Les intervenants produiront un rapport d'analyse et feront entendre leurs analystes, Jean-Benoit Trahan, Luc Boulanger et Pierre Vézina.

III. BUDGET:

20. Les Intervenants joignent à leur demande leur budget préparé conformément aux dispositions du *Guide de paiement des frais des intervenants* et demandent remboursement de leurs frais conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

IV. TRADUCTION

21. Le budget des intervenants ne prévoit pas de frais de traduction pour le moment.

V. COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS

22. Les Intervenants demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leur procureur :

Me Pierre Pelletier

STEIN MONAST s.e.n.c.r.l.

70, rue Dalhousie, bureau 300

Québec (Québec) **G1K 4B2**

Téléphone : (418) 640-4431

Télécopie : (418) 523-5391

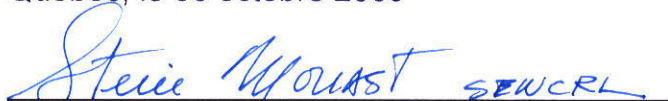
Courrier électronique : pierre.pelletier@steinmonast.ca

POUR CES MOTIFS, NOUS DEMANDONS À LA RÉGIE DE :

ACCUEILLIR la demande d'intervention des Intervenants;

RÉSERVER leur droit de réclamer les frais raisonnables encourus pour leur participation à la présente instance.

Québec, le 30 octobre 2009



STEIN MONAST S.E.N.C.R.L.

Procureurs des Intervenants